

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2026.037

Nombre de
Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 15

Objet:

Ecole maternelle -
modification des
horaires

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à dix-huit heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil,
sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FLEURIET Lynda, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, GUILLIER Vincent, LAPORTE Alexandre, MAZOUZ Josiane, NOEL Patrick, PETIT Jean-Pierre, THOMAS Corine.

Absent avec procuration : Mr JALBY Jean-Paul a donné procuration
à Mme COQUERY Liliane.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme COQUERY Liliane

Vu :

- le code général des collectivités territoriales ;
- le code de l'éducation ;

Considérant :

- l'avis de la commission enfance en date du 7 mai 2026 ;
- l'avis du conseil d'école maternelle du 31 mars 2026 ;

Sur proposition de la directrice de l'école maternelle, il a été travaillé à
l'étude de nouveaux horaires de l'école maternelle pour la rentrée scolaire
de septembre 2026, à savoir :

- l'horaire de pause méridienne sera réduit. Elle débutera à 11h45
(au lieu de 11h30) jusqu'à 13h35 (au lieu 13h30) ;
- horaire de fin de journée est avancé à 16h30 (au lieu de 16h40).

Le rythme des journées serait donc le suivant :

ECOLE MATERNELLE :

	7h00	8h40	11h45	13h35	16h30	19h30
Lundi	Accueil Périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil Périscolaire	
Mardi	Accueil Périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil Périscolaire	
Mercredi	Accueil de Loisirs					
Judi	Accueil Périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil Périscolaire	
Vendredi	Accueil Périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil Périscolaire	

Le conseil d'école maternelle s'est prononcé favorablement pour ces horaires.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

SE PRONONCE favorablement sur la modification des horaires de l'école maternelle telle que présentée ci-dessus.

La Secrétaire, Mme COQUERY Liliane



Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 21 mai 2026

le Maire, Christian DELESGUES



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 22 mai 2026